
Reconnaissance et respect : le rôle transitoire de la femme dans la vie politique

par Joyce Hayden

L'histoire témoigne de la lutte incessante menée au Canada pour l'égalité des femmes dans la vie politique comme candidates, représentantes élues ou électrices. Je me souviens de la création, en 1967, de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. Je me rappelle également avoir assisté, en 1968, à la première conférence « Strategy for Change », présidée par Laura Sabia. Je me rappelle enfin la publication, en 1970, du Rapport sur la situation de la femme. Il semble que ce ne soit pas d'hier que les femmes se battent pour l'égalité, c'est-à-dire pour la reconnaissance et le respect.

Un petit guide publié en 1983 par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme sous le titre *Une épreuve de force*, explique aux femmes comment amorcer une action politique. On se rappellera, à titre d'exemple, la campagne que les femmes ont menée avec succès il y a quelques années afin d'obtenir que leurs droits soient enchâssés dans la Constitution. Les organisations féminines demandèrent d'abord poliment que la Charte des droits et libertés soit libellée avec soin pour garantir clairement aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes. Plus de vingt organisations féminines firent alors des interventions.

Le 14 février 1981, plusieurs centaines de femmes assistèrent, dans l'Édifice de l'Ouest de la Chambre des communes, à une conférence intitulée *Les femmes et la Constitution*. À l'issue de cette conférence, les organisatrices soumièrent au Parlement la résolution qui avait été adoptée, demandant à la Chambre (moins poliment cette fois) de modifier la Charte de sorte à bien affirmer l'importance primordiale qu'attache cette nation à l'égalité des sexes. Après deux mois de dures pressions, en avril 1981, un nouvel article – l'article 28 – stipulant que les droits et libertés sont garantis également aux personnes des deux sexes, était ajouté à la Charte avec l'approbation unanime de la Chambre.

Joyce Hayden est député de la circonscription de Whitehorse South Centre à l'Assemblée législative du Yukon. En janvier, elle a été nommée ministre de la Santé et des Ressources humaines et ministre en charge de la Société d'habitation du Yukon. Le présent article est la version abrégée d'un discours prononcé à la Conférence régionale de l'APC qui s'est tenue à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, en août 1990.

Les femmes pensèrent alors que jamais leur droit à l'égalité n'avait été aussi bien protégé que par la directive donnée aux tribunaux dans l'article 28.

Cependant, réunis en novembre 1981, le Premier ministre et les premiers ministres provinciaux arrivaient, après trois jours de négociations, à un compromis en vertu duquel l'administration fédérale ou les gouvernements provinciaux pourraient « déroger » à certains droits et libertés garantis dans la Charte. Les femmes demandèrent si cette disposition s'appliquait à l'article 28... Le Premier ministre leur ayant répondu par l'affirmative, les femmes menèrent une nouvelle campagne dans tout le pays. Trois semaines plus tard, les premiers ministres provinciaux déclaraient finalement que l'article 28 l'emporterait et serait exempté de cette disposition. Les femmes avaient obtenu gain de cause, mais n'appréciaient guère d'avoir eu à se battre pour y parvenir, et ce à deux reprises.

Il semble que les femmes doivent constamment faire preuve de vigilance pour préserver leur droit à l'égalité. Les femmes et les hommes qui travaillent sur un pied d'égalité dans un système démocratique ne peuvent que profiter de cette expérience. Les personnes d'une couleur autre que celle de la majorité, les gens qui les entourent et les personnes handicapées savent aussi qu'il est difficile de faire partie de la minorité, d'être l'étranger.

À mon avis, en notre qualité de membres de diverses assemblées législatives, nous avons la responsabilité d'encourager nos collègues féminins à viser des postes de pouvoir – car en réalité, il s'agit d'une question de partage des pouvoirs. En tant que représentants élus ayant notre mot à dire au sujet du système électoral, nous devons nous interroger sur les raisons pour lesquelles si peu de femmes cherchent à se faire élire à certains postes. Nous devons faire face à nos préjugés et nous poser certaines questions difficiles. Pourquoi, au Canada, les présidents d'assemblée sont-ils actuellement tous des hommes ? Pourquoi y a-t-il si peu de femmes à la tête des partis ? Pourquoi y a-t-il si peu de femmes ministres ?

Dans ce pays, les femmes sont la cheville ouvrière des partis politiques, et pourtant ce ne sont pas elles qui prennent les décisions. Elles sont rarement au pouvoir. L'absence de participation des femmes se fait réellement sentir aux réunions

sénateurs. J'étais donc l'oiseau rare : une femme blanche élue membre d'une assemblée législative !

J'éprouvais un sentiment profond d'aliénation. Le dernier jour, je commençais à parler de ce que je ressentais aux autres femmes qui me dirent ressentir la même chose. Au déjeuner, en l'espace d'une heure seulement, je formais avec trois femmes sénateurs le noyau du caucus des femmes. Nous nous trouvions là, deux noires et deux blanches, venues d'endroits aussi éloignés que les Bermudes, le Zimbabwe, le Yukon et l'île de Jersey dans la Manche, et pourtant avec tant en commun. À l'heure du café, presque toutes les femmes qui assistaient à la conférence – une vingtaine (sur une assemblée de 200 personnes) – s'étaient ralliées à notre groupe.

Malheureusement, l'Association parlementaire du Commonwealth n'a aucune femme à sa direction ; pour reprendre les termes d'un politicien canadien haut placé, c'est le dernier bastion du club des vieux camarades. J'étais consternée d'apprendre qu'il n'y avait aucune femme parmi les membres élus de la délégation canadienne et que Marie Laing, de l'Alberta, et moi-même étions les deux seules déléguées d'une province et d'un territoire à être des femmes élues. Sur 20 à 30 délégués canadiens, trois seulement, dont un sénateur, étaient des femmes.

Sandra Mitchell, présidente du NPD, a déjà dit devant un auditoire du Yukon qu'elle trouvait bien de pouvoir enfin parler au chef du parti dans les toilettes... un petit avantage que les hommes ont toujours eu.

Nous ne pouvons rester les bras croisés. Nous devons agir. Nous devons passer à l'action. J'ai eu mes propres expériences, faisant moi-même partie d'une minorité au sein d'une minorité. Je connais le sentiment d'impuissance. Des gens m'ont déjà demandé « Vous êtes la femme de qui ? », sans penser un instant que ce pouvait être moi, une femme, qui était la personne élue. Il est frustrant, dans la vie politique, de voir les gens – habituellement des collègues – me croire à priori l'épouse du « vrai » membre élu.

Audrey McLaughlin, chef du Nouveau Parti démocratique du Canada, a dit une fois que dans la vie politique, le seul véritable avantage physique que l'homme a sur la femme est qu'il porte des chaussures confortables. Eh bien, nous, les femmes, nous portons aussi des chaussures confortables, et j'estime que nous avons gagné le droit d'être respectées en tant que partenaires et leaders au sein de la société.

La plupart des politiciens aujourd'hui sont des hommes. Pensez à vos filles et petites-filles. Voulez-vous qu'elles soient moins privilégiées que vos fils et petits-fils ?

Le parrainage que les hommes pratiquent depuis des générations à l'égard de leurs fils et petits-fils et des fils et petits-fils de leurs amis, ne fait que commencer pour les femmes dans la vie politique.

Qui se ressemble s'assemble. C'est là une tendance naturelle, mais aussi restrictive. Intellectuellement, je comprends ce besoin d'avoir autour de nous des gens qui nous ressemblent. Toutefois, notre rôle en tant que représentants élus évolue. Nous devons accepter l'égalité des sexes et des races, et être davantage représentatifs de notre électorat.

Pour nombre de femmes qui ont des enfants et un autre emploi, la vie politique est une troisième carrière, mais nous pouvons appuyer celles qui désirent s'engager dans la vie politique en réclamant l'installation de garderies dans les immeubles publics et en veillant à promouvoir le rôle des femmes élues au sein de nos assemblées législatives.

Par rapport à beaucoup d'autres pays, la performance du Canada n'est pas si mauvaise. Nous avons six femmes à la tête de partis politiques : Sharon Carstairs au Manitoba (Lib.), Lynda Haverstock en Saskatchewan, Alexa McDonough en Nouvelle-Écosse (NPD), Barbara Baird-Filliter au Nouveau-Brunswick (PC), et Audrey McLaughlin, la première femme à avoir été élue chef d'un parti politique national.

Mais si l'on y regarde de plus près, les choses se gâtent. Ainsi, si l'on prend tous les partis politiques, les femmes représentent seulement de 12 à 16 p. 100 des membres élus. Les femmes qui sont juges à la Cour Suprême du Canada, à la Cour Suprême d'une province ou d'un territoire, ou auprès d'autres tribunaux ne sont guère nombreuses.

La plupart des femmes qui ont été élues le sont de nouveau. Leur réussite n'a rien à voir avec un feu de paille. Quand donc leur accordera-t-on la reconnaissance et le respect qui leur est dû ? Quand les femmes cesseront-elles d'avoir à faire leurs preuves pour la simple raison que ce sont des femmes, et quand les jugera-t-on en fonction des mêmes critères que ceux utilisés pour juger les hommes : leurs réalisations et leurs compétences, non leurs hormones ?

Au Canada, la population active est composée de femmes dans une proportion de 44 p. 100, mais elles sont loin d'avoir cette représentation dans les conseils d'administration. Quand un homme gagne un dollar, la femme gagne 66 cents. Où est la justice ? Nous avons, en tant que femmes et hommes engagés dans la vie politique, la responsabilité de veiller à ce que soient apportés les changements nécessaires pour garantir à tous les membres de notre société, femmes et hommes, un traitement juste et équitable.

Au fil des générations, dans un processus transitoire, un grand nombre de femmes se sont acquis reconnaissance et respect. Nous continuerons de nous battre pour que la femme joue bientôt dans la vie politique un rôle non plus « transitoire » mais « permanent ».■